

L'utilisation des forêts secondaires pour l'activité pastorale à Madagascar

Stéphanie M. CARRIÈRE,
Bernard MOIZO

Le zébu à Madagascar

Le zébu, *Bos indicus*, est un bovidé qui accompagne toutes les étapes de la vie des Malgaches quel que soit leur groupe ethnique. Naissance, circoncision, fiançailles, mariage et funérailles sont autant d'occasions de sacrifier, d'échanger ou de consommer des bovins. Le zébu est également indissociable de la riziculture irriguée, car le « piétinage » des parcelles est un impératif technique (en voie de disparition) et un symbole du système d'entraide et d'échanges matrimoniaux. Les zébus jouent un rôle crucial dans diverses cérémonies lignagères et/ou claniques, et lors des cultes de possession (*bilo* ou *tromba*). Posséder un grand troupeau est le signe de richesse par excellence. C'est aussi le symbole d'une réussite sociale et d'un soutien des ancêtres et des esprits de la forêt. Les zébus sont redistribués sous forme de prêt, de don ou d'offrande lors de cérémonies à caractère ostentatoire. Ce bovidé est le trait d'union entre le monde des vivants et celui des ancêtres, le monde naturel et celui de la Surnature, au sein duquel la forêt, qui fait de plus en plus l'objet de mesures de conservation pour la biodiversité (création de parcs, où l'activité pastorale est interdite) occupe une place centrale.

Le rôle des forêts secondaires dans l'élevage betsileo (Hautes Terres centrales)

L'élevage est une composante essentielle de la vie et du système de production des différents groupes betsileo. L'élevage de zébus dans les villages en lisière du corridor forestier de Fianarantsoa



© IRD/S. carrière

Le piétinage de la rizière par les zébus est l'un des usages agricoles de l'activité pastorale (Hautes Terres de Madagascar).



Sur les Hautes Terres malgaches, l'élevage est une composante essentielle de la vie et du système de production des différents groupes betsiléo.

repose sur l'exploitation de nombreuses ressources, dont celles de la forêt. Malgré les interdictions d'accès et de pâturage en forêt (création d'une aire protégée, de type parc national), les ressources forestières pastorales sont toujours utilisées pour nourrir les animaux. Grâce à l'hétérogénéité du paysage, les espaces pastoraux sont nombreux et divers (formations végétales herbacées naturelles ou pseudo-steppes, jachères arbustives et herbacées, forêts et lambeaux, plantations d'eucalyptus). Les pseudo-steppes, formations végétales herbeuses, sont des lieux de pâturages privilégiés tout au long de l'année.

Au cours de la saison des pluies (décembre et janvier), quelques animaux sont également menés dans les futures parcelles cultivées, juste après la défriche, car les plantes herbacées y abondent. La coupe de l'herbe pour l'affouragement au parc (dans les villages) se pratique dans les jachères. La forêt, trop humide à cette saison, est peu fréquentée. Les animaux dont le parc est proche de la forêt paissent généralement dans les recrus post-agricoles arborés.

En saison sèche (juin et juillet), les pseudo-steppes herbeuses dépérissent à cause de la forte rosée matinale. Selon les éleveurs, l'herbe y est de mauvaise qualité car tassée par la rosée et donc peu préhensible par les bovins. C'est une saison difficile pour les animaux, qui s'amaigrissent et s'affaiblissent. À cette période, la végétation des jachères est particulièrement salvatrice. Les troupeaux fréquentent celles dont le sol est dit « froid », exposées au sud et donc moins ensoleillées que celles exposées au nord, considérées comme plus « chaudes ». Lors de cette période critique pour l'élevage, la jachère arborée constitue une réserve importante en fourrages verts et ligneux. Dans les pâturages, presque toutes les espèces consommées sont des herbacées. En revanche, dans les jachères, ce sont les espèces ligneuses qui forment l'essentiel des prélèvements. Ces espaces permettent également l'apport de fourrage au parc et assurent ainsi un complément qualitatif (minéraux et vitamines). Les jachères forestières présentent donc un intérêt crucial car elles contribuent à diversifier le fourrage. De plus, il s'agit d'espaces multifonctionnels : à la fois dévolus à l'alimentation du bétail et lieux de stockage sur pied de fourrage vert disponible toute l'année. De manière générale, la diversité des végétaux ainsi que les usages associés sont plus importants dans les jachères secondaires âgées,

où le double lien naturel et ancestral avec la forêt peut se perpétuer grâce à la multiplicité des espèces rappelant celles de la forêt dont l'accès est désormais interdit.

L'utilisation de la forêt dans l'élevage bara (sud-ouest de Madagascar)

Les populations autochtones du sud-ouest de Madagascar sont des agro-éleveurs (Bara et Sakalava), pour qui la forêt occupait, jusqu'à récemment, une place économique marginale contrastant avec l'importance symbolique et sacrée de ce milieu. Pour les Bara, la sylvie est d'origine divine, ses ressources sont abondantes, voire inépuisables, son usage est encadré par de nombreuses règles d'accès au milieu et à ses divers produits. Il s'agit là du système qui prévalait au début du ^{xx}e siècle. Ce système s'est considérablement dégradé et fragilisé, au point que les forêts sèches de l'ensemble méridional malgache sont à présent extrêmement menacées et les conflits sociaux autour de l'accès et de l'usage des ressources forestières sont de plus en plus nombreux.

La forêt, monde des esprits

Pour les Bara, la forêt est un espace situé en dehors du monde « humain ». Cette perception du monde distingue trois niveaux : le monde terrestre, le monde souterrain et la forêt, qui est à la limite de ces deux mondes. C'est le lieu privilégié des *helo* ou esprits, intermédiaires entre dieux et humains. Les Bara assurent l'intermédiation entre les divinités du territoire, dont les *helo*, et les autres humains (autres que les Bara eux-mêmes) ; à ce titre, ils ont la charge de maintenir l'harmonie entre humains et esprits d'une part, et entre monde humanisé et forêt de l'autre. Ils affirment qu'aujourd'hui la forêt abrite trois sortes d'esprits : les *helo*, les plus anciens, les *angatany* ou *angatsy*, nouveaux esprits, et enfin les *kokolampo*, autres esprits venus de l'Androy (extrême sud de Madagascar), région d'origine de la plupart des migrants. Les *ombiasy*, devins guérisseurs, insistent sur l'aspect fragile des relations entre humains et esprits de la forêt, avec des risques de conflit amplifiés si des migrants vivent dans des villages bara et utilisent les pâturages villageois sans droit d'accès. L'un des moyens, pour un groupe autochtone, d'affirmer sa suprématie sur un territoire est d'y enterrer ses morts, c'est pourquoi l'installation de sépultures en forêt correspond à une appropriation symbolique et sociale de ce milieu.

La forêt, lieu de sépulture

Aujourd'hui, presque tous les villages d'origine des clans fondateurs bara ont disparu. Il n'en existe plus de traces visibles, mais les emplacements en sont connus et respectés, tout comme ceux des anciennes sépultures, encore parfois visibles, qui attestent de la prise de possession de ce territoire par les Bara. Leur présence marque la revendication sur le territoire du statut de *tompontany* (littéralement « les maîtres de la terre », les primo-occupants d'un lieu ou ceux à qui ils ont conféré ce titre, qui permet d'être l'intermédiaire entre les humains et les esprits sur l'ensemble d'un territoire). Elle sert aussi à protéger certaines parties de forêt où il n'y avait pas d'esprits mais qui sont devenues *alafaly* (forêt sacrée) du fait des sépultures.



Aujourd'hui, la plupart des éleveurs bara mettent leurs bœufs en forêt car, selon eux, c'est la protection la plus efficace contre les vols.

La forêt, immense parc à zébus

Le système économique des Bara est basé sur l'élevage extensif, dans lequel l'utilisation de pâturages forestiers est d'introduction récente. Dans le passé, la forêt servait à cacher les troupeaux en cas de raids de groupes voisins ou de clans ennemis. Du fait des nombreux esprits qui l'habitaient et du danger potentiel de la forêt pour les humains, on pensait que les bœufs y étaient à l'abri. Aujourd'hui, la plupart des éleveurs mettent leurs bœufs en forêt car, selon eux, c'est la protection la plus efficace contre les vols. Il est en effet plus difficile de conduire un troupeau de bœufs volés en forêt, car les animaux se dispersent, que dans des espaces de savanes dégagés où les bêtes volées restent groupées et progressent plus rapidement. Cette pratique s'est surtout développée dans les grands massifs forestiers proches des zones de savane utilisées comme pâturage par les Bara. Les esprits, qui à présent ont déserté la forêt, ont été remplacés par le bétail. Mais la forêt a aussi un autre rôle : c'est un lieu d'échange et de recel des bovidés volés.

Là où se trouvent les zébus des grands éleveurs, la forêt doit être préservée, ce qui se vérifie souvent sur le terrain. Le fait que certains grands massifs forestiers se trouvent dans le territoire de grands éleveurs bara a permis qu'ils soient mieux protégés que d'autres des fortes pressions anthropiques actuelles. Auparavant, cette protection était efficace grâce aux esprits, aux tombeaux et à la relation privilégiée entre les *tompontany* et les esprits de la Surnature, à présent cette protection se fait grâce aux zébus, dont la présence sanctionne l'appropriation foncière. La forêt, refuge des esprits, demeure de certains des ancêtres, n'est plus protégée par les esprits des primo-occupants, et sa destruction peut dans certains cas profiter aux ancêtres. Cela peut sembler un paradoxe, mais l'exploitation illégale de ligneux ou le développement de cultures de rente (maïs) génèrent des flux monétaires qui permettent d'acquérir du bétail pour constituer de gros troupeaux. Ils appartiennent aux Bara, le groupe autochtone qui ne laisserait pas les migrants s'enrichir de la même façon sur leurs forêts ancestrales. Les zébus qui seront sacrifiés aux ancêtres, protecteurs de la forêt, lors de rituels lignagers bara, symbolisent leur statut d'autochtone. Les Bara se servent ainsi de leurs troupeaux pour contrôler l'accès à la forêt, et notamment bloquer l'avancée ou l'établissement des migrants sur leur territoire.

Habiter la forêt tropicale au XXI^e siècle

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Référence

Marseille, 2019

Coordination et préparation éditoriale

Corinne Lavagne

Mise en page

Aline Lugand – Gris Souris

Correction

Marie-Laure Portal

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Catherine Guedj

Photos de couverture

1^{re} de couverture :

© IRD/G. Michon – Enfants en forêt (Indonésie)

4^e de couverture (de haut en bas) :

© IRD/G. Michon – Forêt tropicale humide (Western Ghats, Inde)

© IRD/S. Carrière – Collecte de fougères (Madagascar)

© IRD/E. Stoll – Habitat traditionnel en Amazonie brésilienne

© IRD/G. Michon – Déforestation à Bornéo (Indonésie)

© IRD/P. de Robert – Cueillette de baies d'acai (Brésil)

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2019

ISBN IRD : 978-2-7099-2455-9